



REGLEMENT

Art 1 : ORGANISATEUR

L'Association " Courir en Briançonnais " en collaboration avec la commune de Névache organise le dimanche 09 Janvier 2022, le 21ème Trail Blanc de la Clarée.

Course à pied sur piste piétonne reliant le village de Névache à la haute vallée de la Clarée, en aller retour via le refuge de la Fruitière à Fontcouverte ouverte à tous, à partir de la catégorie espoir ,licencié ou non.

Art 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions pourront être prises dans les magasins partenaires du sud est ou à l'Office de Tourisme de Névache et envoyées à Patrick MICHEL : " Courir en Briançonnais ", 84B Route de Grenoble, 05100 BRIANCON. Taxe d'inscription : Trail, et Express du Val Clarée : 25 €, 30 € sur place (Attention limité à 500 participants). Inscription en ligne sur : <https://as2pic.org/>

Art 3 : EPREUVES

Deux épreuves au programme :

1ère Epreuve : Le **Trail Blanc** – Course pédestre sur piste damée d'une longueur d'environ 20 km et 540 m de dénivelé positif ouvert à partir de la catégorie espoir. Départ 9h30 – Parking de l'Office de Tourisme de Névache .Arrivée parking de l'Office Névache Ville haute. Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en compétition ,photocopie de la licence FFA ou Pass Running ou licence FIDAL. **Barrières horaires : 10h45' au 9ème Km et 12H00 au ravitaillement de la Fruitière 17ème Km.**

2ème Epreuve : L' **Express du Val Clarée** – Course pédestre sur piste damée d'une longueur d'environ 10km et 310 m de dénivelé positif. Départ 09h30- Parking de l'Office de Tourisme de Névache. Arrivée parking de l'Office de Tourisme Névache – Ville haute. Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en compétition ou la photocopie de la licence FFA ,Pass Running ou licence FIDAL.A partir de la catégorie cadet. (autorisation parentale obligatoire) Ouvert également aux marcheurs. **Barrière Horaire : 10H45' Ravitaillement de Champs Bellet 7ème Km.**

Art 4 : RAVITAILLEMENT

Le Trail Blanc : 7 ème Km , 17ème Km et à l'arrivée.

L'Express du Val Clarée : 7 ème Km et à l'arrivée.

Le ravitaillement comprendra solides , liquides, chauds et froids et soupe à l'arrivée

Art 5 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour le Trail Blanc et l'Express du Val Clarée, il sera établi un classement général, des lots seront attribués au premier de chaque catégorie, Cadet , Junior, Espoir, sénior, Masters M0 à M9. Tous les participants du Trail Blanc et de l'Express du Val Clarée se verront offrir un textile ou autre, l'envoi du journal avec les résultats et un repas.

L'épreuve compte pour le **3ème YAKTRAX Snow Race Tour**

Remise des prix : 12h00, salle polyvalente de Névache pour l'Express du Val Clarée et 14h pour le Trail Blanc.

Art 6 : SECURITÉ ET ASSURANCE

Les secours sont assurés par le service des Pistes de Névache , la protection civile de Briançon et le médecin de l'épreuve, une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses, un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Loi 2002-73 du 17 janvier 2002

“ Courir en Briançonnais ” décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance immédiate ou future.

Art 7 : MATÉRIELS

Les concurrents doivent être chaussés et habillés convenablement (collant long, blouson thermique, gants, bonnet) , les jambes et les bras devront être couverts sur la totalité du parcours (5' de pénalité par effet manquant), les bâtons sont interdits sur le Trail Blanc et l'express val clarée ; Température comprise en cette période de l'année entre - 20 et 05 C°. Il est donc conseillé de prévoir une tenue adaptée au froid. Bandeau ou bonnet, gant, lunettes de protection, collant long, petite guêtre . En cas de température fortement négative prévoir une protection pour le camelback ou la gourde, l'eau pouvant geler.

L'utilisation de chaînes ou ressort à neige de type Yaktrax est fortement conseillé dans certaines conditions. Accompagnement avec un chien interdit.

Matériel Obligatoire : Blouson thermique avec capuche, gant et bonnet, couverture de survie, camelback ou porte gourde 75 cl sont obligatoires pour les deux parcours.

Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre, ravitaillement hors zone

non autorisé. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques ou autres , et maintient la manifestation en course ou randonnée pédestre en cas d'absence de neige.

Art 8 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Des photos seront prises sur le parcours par l'agence Netmedia en charge de la promotion et de la communication de l'évènement pour l'organisateur, d'autres photos d'un studio photographique autorisée seront en vente sur le site internet de ce studio.

Art 9 : MISES HORS COURSE :

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire ,jambes et bras nus interdit – Non pointage aux postes de contrôles – Dépassement des temps maximums autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues- Adapter une attitude sobre et respectueuse en particulier l'hiver penser à la pollution sonore.

Art 10 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera possible ,seul un avoir sera proposé pour le Trail Blanc 2023 ou la Snow Race de Montgenèvre 2023 sur présentation d'un certificat médical, la demande devra être effectué une semaine au minimum avant le début de l'épreuve.L'organisation ne peut être tenu responsable de l'état des routes et de l'acheminement des coureurs sur le site de départ. COVID 19 : Au cas ou la course serait annulée par la préfecture ou l'ARS l'inscription sera remboursée intégralement excepté les frais bancaires liés à l'inscription via notre opérateur d'inscription en ligne

Art 11 : Avenant règlement Disposition COVID 19 :

En cas d'évolution de la réglementation due à de nouvelles circulaires, une information précise sera faite aux coureurs sur le site de l'épreuve ainsi que sur les réseaux sociaux.

le Directeur de Course
Patrick MICHEL